



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

06464-F

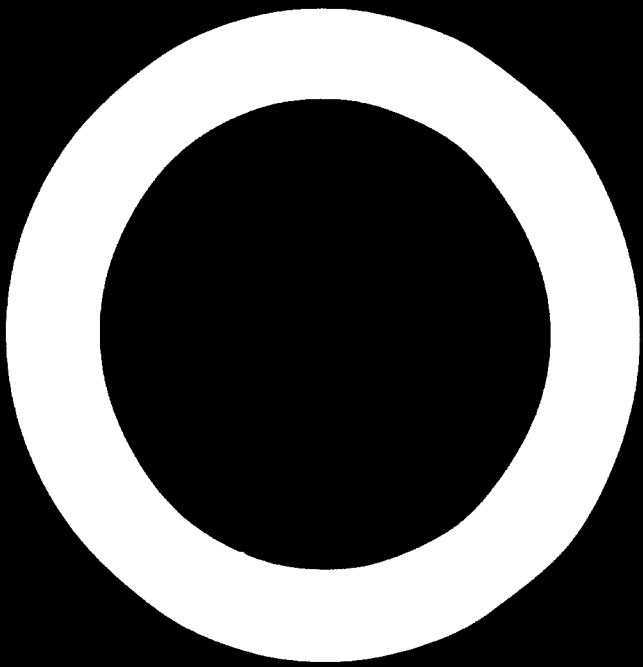
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

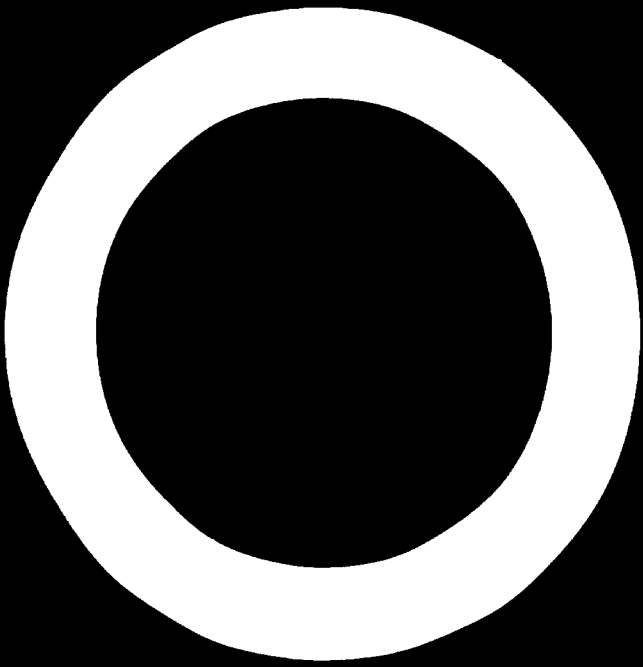
INSTITUTIONS ET SERVICES
DE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

PROGRAMME
DE
COMMERCIALISATION
INDUSTRIELLE



NATIONS UNIES





**INSTITUTIONS ET SERVICES
DE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**PROGRAMME
DE
COMMERCIALISATION
INDUSTRIELLE**



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Vienne**

La présente brochure fait partie d'une série de publications destinées à faire connaître aux pays en voie de développement la nature de l'assistance que peut leur fournir l'ONUDI pour la mise en œuvre de leurs programmes d'industrialisation.

Introduction

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant qu'organisme autonome dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser et encourager l'industrialisation des pays en voie de développement. C'est à elle qu'il appartient au premier chef de coordonner toutes les activités entreprises dans ce domaine par les organismes des Nations Unies. L'ONUDI, dont le siège est à Vienne, a commencé à fonctionner le 1^{er} janvier 1967.

L'ONUDI fournit aux gouvernements et aux organisations, sous forme de conseils, de rencontres promotionnelles et de services de formation, une assistance pour la mise en place, la réorganisation ou le renforcement de l'infrastructure industrielle. Cette assistance est fournie aux termes d'accords conclus entre les gouvernements qui en font la demande et l'ONUDI ainsi que, dans la plupart des cas, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le rôle que l'ONUDI est appelée à jouer dans les projets d'assistance technique peut revêtir diverses formes, selon les besoins du gouvernement requérant et l'importance des projets qui peuvent porter sur :

La fourniture d'experts;

L'octroi de bourses de formation, soit à titre individuel, soit à l'occasion de programmes de formation en groupe organisés par l'ONUDI ou d'autres institutions;

La fourniture de matériel;

L'envoi de fonctionnaires du Siège ou de consultants de l'ONUDI en missions préliminaires ou consultatives de courte durée (un mois au maximum);

Toute autre forme d'assistance arrêtée de concert par le gouvernement et l'ONUDI.

Industrialisation et commercialisation

Les études de marché et de commercialisation permettent de dégager la stratégie à adopter en matière de production industrielle, de faire en sorte que les producteurs puissent satisfaire rationnellement à la demande, et de réduire les risques que prennent les investisseurs. Dans l'industrie, la commercialisation porte essentiellement sur quatre domaines fondamentaux :

a) Définition des types de produits à fabriquer et établissement des plans correspondants, pour ce qui est des spécifications, de la qualité, des quantités et des délais de production, en fonction de la demande réelle et prévisible;

b) Fixation du prix des produits, compte tenu des politiques de crédit et d'escompte, et eu égard à la conjoncture en matière de concurrence au pouvoir d'achat local et aux pratiques nationales;

c) Choix ou perfectionnement des systèmes de promotion destinés à faciliter les échanges d'informations entre producteurs et consommateurs;

d) Organisation ou développement des services logistiques et des circuits de distribution afin d'acheminer les produits du lieu de fabrication au lieu de consommation.

Il existe actuellement des moyens d'améliorer considérablement la stratégie des ventes, tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur et, partant, de développer parallèlement l'offre et la demande de produits fabriqués sur place.

Vu qu'il existe un lien étroit entre l'industrialisation et le développement des ventes, l'ONUDI a mis sur pied son programme de commercialisation industrielle qui vise essentiellement à développer les compétences théoriques et pratiques des pays en voie de développement. Les grands objectifs en la matière sont de faire en sorte que les industriels connaissent mieux les techniques de commercialisation et puissent améliorer leur production, et de mettre en place ou de consolider des organismes ou des services de commercialisation répondant aux objectifs que les pays se sont fixés dans leurs plans de développement industriel et socio-économique.

Plus précisément, l'ONUDI fournit une assistance technique aux entreprises publiques ou privées dans tous les domaines de la stratégie et de la pratique de la commercialisation et conseille les autorités nationales ou régionales pour la formulation et l'application des politiques ou des mesures propres à rehausser l'image de marque des produits qu'offre l'industrie et à accroître la demande de produits fabriqués localement.

Exemples d'assistance technique fournie par l'ONUDI

Le programme de commercialisation industrielle de l'ONUDI couvre des projets d'assistance technique de grande envergure et des petits projets.

Les petits projets comportent une ou plusieurs des activités suivantes :

a) Missions consultatives ou préliminaires chargées d'étudier la situation du marché de l'industrie dans un pays, dans une région ou dans un secteur donnés, de déterminer les besoins et les priorités et de recommander des plans d'action propres à accroître la vente des produits locaux ;

b) Etudes spéciales de marché ou de consommation afin de déterminer la demande réelle et la demande prévisible et l'importance de la concurrence sur le marché intérieur ainsi que la possibilité de lancer sur le plan industriel de nouveaux programmes d'investissements ou de diversification ;

c) Recherches concrètes ou théoriques sur des domaines précis, afin de rassembler des éléments d'information qui permettront de conseiller les autorités ou les entreprises locales quant aux possibilités qui s'offrent à elles, aux changements et autres facteurs décisifs susceptibles d'entraver ou de stimuler l'offre générale ou la demande intérieure (spécifications des produits, distribution, conditionnement, services logistiques, méthodes de promotion des ventes, systèmes de crédit et de recouvrement, prix, information sur les marchés, etc.) ;

d) Missions de courte durée d'experts chargés de conseiller directement les services

gouvernementaux, les institutions et les entreprises du secteur public ou privé dans des domaines bien définis (planification des ventes, fixation des prix, achats, campagnes de coopération sectorielle pour la promotion des ventes, foires nationales, publicité, coopératives de distribution, comptabilisation, recherche, rencontres de gestion, etc.).

Les projets de grande envergure vont de la création au développement de centres de commercialisation des produits industriels. Ces centres regroupent des services de recherche, de consultants, de promotion et de formation qui visent à favoriser l'expansion industrielle en développant les compétences et en modernisant les installations, en fournissant des services et des renseignements aux organismes gouvernementaux et aux entreprises locales, et en stimulant ou en coordonnant les initiatives à l'échelon national, régional ou sectoriel.

S'il existe déjà des organismes de commercialisation pleinement ou partiellement équipés pour assurer les fonctions évoquées ci-dessus, l'assistance technique de l'ONUDI se borne à les consolider en sorte qu'elles puissent assurer pleinement et correctement le rôle de centres de commercialisation des produits industriels. Dans le cas contraire, l'assistance de l'ONUDI porte sur la préparation, la création et le développement de tels centres, conformément aux plans, aux politiques et aux besoins des gouvernements.

L'ONUDI fournit en outre une assistance pour mettre sur pied des services locaux de consultants qui puissent travailler au sein des organismes gouvernementaux, des sociétés de développement ou des associations industrielles dans les domaines ci-après :

Planification, diversification et lancement des produits;

Diversification des produits et des marchés;

Comptabilité analytique et vérification des comptes;

Recherches et renseignements;

Inventaire des divers secteurs du marché et stratégies de promotion,

Organisation et réglementation des diverses opérations de commercialisation;

Service de vente et après-vente;

Méthodes de distribution et logistique (dépôts, magasins, etc.);

Mesures d'encouragement et de crédit;

Méthodes d'évaluation de nouveaux débouchés (nouveaux marchés, produits nouveaux ou modifiés, prix révisés, nouvelles politiques de distribution, développement de la production, entreprises communes, fusion d'entreprises, etc.);

Méthodes de fixation des prix;

Développement des techniques de gestion des ventes.

Sources de financement

Le financement des projets d'assistance technique ou des travaux préparatoires à ces projets peut être assuré par plusieurs sources dont on trouvera la liste ci-après.

TYPE DE PROJET ET SOURCE DE FINANCEMENT

<i>Type de projet</i>	<i>Approbation donnée par</i>
Grands projets (participation du PNUD supérieure à 150 000 dollars) financés au titre des chiffres indicatifs de planification du PNUD (CIP)	PNUD, New York
Petits projets (participation du PNUD ne dépassant pas 150 000 dollars) financés au titre des CIP du PNUD	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays ^a
Projets (quels qu'ils soient) financés sur des fonds de l'ONUDI provenant de contributions volontaires	ONUDI, Vienne
Projets financés au titre des services industriels spéciaux (SIS) (participation de l'ONUDI généralement inférieure à 50 000 dollars)	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays

TYPÉ DE PROJET ET SOURCE DE FINANCEMENT

suite

<i>Type de projet</i>	<i>Approbation donnée par</i>
Missions de courte durée de fonctionnaires du Siège ou de consultants de l'ONU DI financées au titre des CIP du PNUD, des SIS ou sur des fonds de l'ONU DI	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays et ONU DI, Vienne ONU DI, Vienne

Note. L'ONU DI elle-même ne peut financer intégralement ou partiellement de nouvelles entreprises industrielles, sauf dans le cas de petites entreprises pilotes. Les capitaux nécessaires doivent être obtenus auprès de banques de développement, d'organismes d'investissement privés et autres institutions financières. L'ONU DI peut néanmoins, par le biais de son programme de promotion des investissements, mettre en rapport ceux qui ont besoin de capitaux, de connaissances techniques ou d'associés dans des entreprises à risques partagés et ceux qui peuvent satisfaire à un ou plusieurs de ces *desiderata*.

^aCertains types de petits projets au titre des CIP du PNUD doivent avoir l'approbation du PNUD, New York.

Comment demander l'assistance de l'ONU DI

Toutes les demandes d'assistance de l'ONU DI doivent, en règle générale, comporter une brève description du but visé, de la durée et du type d'assistance requise. Elles doivent être acheminées par l'intermédiaire des services gouvernementaux compétents jusqu'au Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays qui assure les fonctions de représentant local de l'ONU DI. Si les demandeurs souhaitent avoir des entretiens préalables concernant les projets qu'ils envisagent, les services du Représentant résident peuvent leur ménager une entrevue avec le conseiller industriel hors siège de l'ONU DI affecté à la région.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les activités de l'ONU DI, s'adresser à :

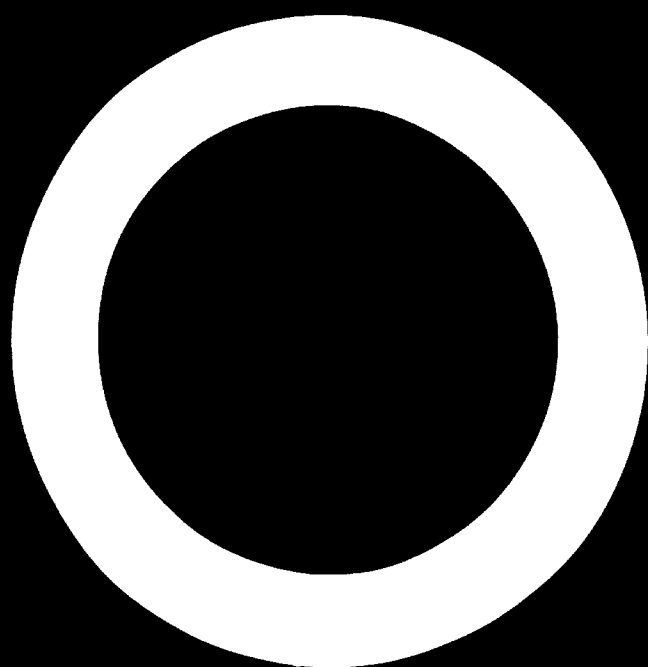
Section des institutions intéressant l'industrie
Division des services et institutions intéressant
l'industrie

Organisation des Nations Unies pour le
développement industriel

Boîte postale 707

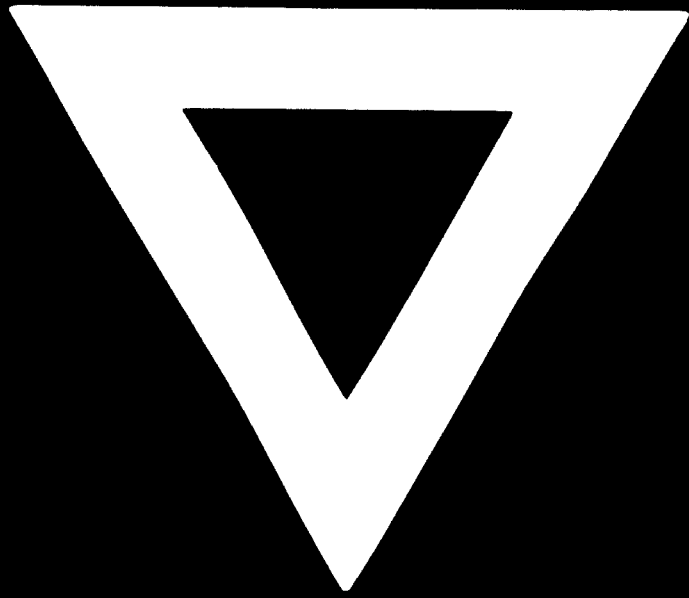
A-1011 Vienne

(Autriche)



Printed in Austria
75-6418-October 1975-1,200

P1/24



76.01.15